

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En tant qu'auteur de votre thèse, vous en avez la propriété intellectuelle et vous êtes responsable de son contenu.

Afin de valoriser au mieux votre travail, vérifiez que vous avez respecté ces règles :

Évitez le plagiat et citez vos sources

Vous attestez ainsi de :

- l'originalité de votre thèse
- votre sens de l'éthique scientifique

Cela facilite le repérage des sources par le lecteur

Si votre thèse contient des articles publiés, soumis, ou ayant vocation à être soumis

- Consultez la politique des éditeurs sur le droit des auteurs et l'auto-archivage : www.sherpa.ac.uk/romeo/
- Veillez à recueillir l'autorisation des éventuels co-auteurs

Loi pour une république numérique

Si un ou plusieurs articles composant votre thèse sont publiés dans une revue scientifique, vous pouvez mettre à disposition gratuitement sur une archive ouverte la version acceptée pour publication, même après avoir accordé des droits exclusifs à l'éditeur :

- Dès lors que l'éditeur met lui-même ces travaux gratuitement à disposition par voie numérique
- Ou à l'expiration d'un délai de 6 mois pour une publication dans les domaines des sciences, de la technique et de la médecine, et de 12 mois dans ceux des sciences humaines et sociales. Délai courant à compter de la date de la première publication

Ces travaux doivent avoir été financés au moins pour moitié par des fonds publics français ou de l'Union Européenne.

Vous avez la possibilité de mettre vos travaux sous licence Creative Commons

Il s'agit d'un complément au droit d'auteur, qui offre la possibilité de clarifier les conditions de la mise à disposition de vos travaux (thèse et/ou articles) selon votre choix.

Pour plus d'informations : <https://creativecommons.org/>

Les licences CC vous permettent également de conserver vos droits face aux éditeurs.

Pour plus d'informations : « [Mettre en œuvre la stratégie de non-cession des droits](#) »

Utilisation d'images sous copyright

- Citez les sources
- Vous n'avez pas le droit de modifier une image sous copyright

Pensez au choix de diffusion de votre thèse

Voir la fiche « Diffusion de la thèse »

Pour en savoir plus, consultez :

- Le « Passeport pour la science ouverte » : <https://www.ouvrirlascience.fr/passeport-pour-la-science-ouverte-guide-pratique-a-lusage-des-doctorants/>
- Produire et Publier, de FORM@DOCT – FORMation A distance en information DOCumentation pour les doctorants : <https://formadoct.doctorat-bretagneloire.fr/produire> et <https://formadoct.doctorat-bretagneloire.fr/publier>